

ANNEXE 2

Epreuve ponctuelle d'EPS

Candidats individuels, candidats CNED, candidats des établissements non homologués.

Choix du binôme d'activité :

Le candidat valide, déclaré apte, choisit dans la liste nationale un ensemble de deux épreuves proposées à l'examen terminal et les note respectivement en activité 1 et 2 :

- ✓ Demi-fond et tennis de table (simple)
- ✓ Demi-fond et badminton
- ✓ Sauvetage et tennis de table (simple)
- ✓ Sauvetage et basket
- ✓ Gymnastique aux agrès (sol ou barres asymétriques pour les filles ; sol ou barres parallèles pour les garçons) et basket

L'évaluation est effectuée selon les mêmes exigences que pour le contrôle en cours de formation.

En **cas d'inaptitude** totale ou partielle, pour la durée de l'année scolaire, ou pour une durée limitée, ils devront produire un certificat médical, attestant de l'inaptitude, établi par un médecin et remis au chef d'établissement. Ce certificat sera obligatoirement établi sur l'un des deux imprimés officiels de dispense, fournis par l'administration, au choix du médecin.